DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

Sainghin en Weppes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/049

Création de places de stationnement pour personnes handicapées

-Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
-Vu, les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,

CONSIDERANT, la nécessité de créer deux places de stationnement pour personnes handicapées rue du Général LECLERC

ARRETE

Article 1 : **Deux places de stationnement pour personnes handicapées est créée face au n°30 et 32, rue du Général LECLERC.**

Article 2 : Cet emplacement est matérialisé par de la signalisation horizontale et verticale réglementaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Monsieur le Président de MEL,
- Madame La Commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE,
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,

POLICE MUNICIPALE * SAINGHIN-EN-WEPPES *

Fait à SAINGHIN-en-WEPPES, le 05 mars 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON